Feuille de route adoptée par l’ONU, 1er octobre 2013

vendredi 25 octobre 2013

Disponible en téléchargement pdf en bas de l’article

Assemblée générale, 1er octobre 2013 **Soixante-huitième session**

Points 14 et 118 de l’ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution déposé par le Président de l’Assemblée générale

Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l’action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

L’Assemblée générale adopte le document final suivant :

Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l’action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

1. Nous, chefs d’État et de gouvernement et chefs de délégations, nous sommes réunis au Siège de l’Organisation des Nations Unies à New York à l’occasion de la manifestation spéciale organisée par le Président de l’Assemblée générale pour examiner les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour tracer la voie à suivre à l’avenir. Dans nos délibérations, nous avons tenu compte de l’avis des peuples du monde et des préoccupations et priorités qu’ils ont exprimées.

2. Nous sommes déterminés et conscients que le temps presse puisqu’il ne reste que 850 jours pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous réaffirmons notre attachement à ces objectifs et décidons de redoubler d’efforts pour les atteindre d’ici à 2015.

3. Nous nous félicitons de ce qui a été réalisé jusqu’à présent. Les objectifs du Millénaire pour le développement nous ont donné une ambition commune et ont permis des avancées remarquables. Des progrès considérables et déterminants ont été accomplis par rapport à plusieurs cibles.

4. Toutefois, nous sommes préoccupés par les disparités et les lacunes, et par les immenses défis qui restent à relever. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est essentielle à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations des pays en développement ; l’échéance de 2015 approchant, tout doit être fait pour accélérer les progrès au regard de tous les objectifs.

5. Les pays en développement et les populations qui sont restés le plus à la traîne doivent bénéficier d’une attention et d’un appui immédiats. Nous sommes conscients des difficultés et des besoins

particuliers des pays les moins avancés et du fait qu'en dépit d'impressionnants progrès, la plupart des pays d'Afrique ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et que c'est pour les pays en situation de conflit ou d'après conflit qu'il sera le plus difficile de les atteindre d'ici à 2015.

6. Nous sommes conscients des difficultés et des besoins particuliers des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dont bon nombre ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Nous sommes également conscients des difficultés particulières que pose la réalisation des objectifs pour les populations vivant sous occupation étrangère. Nous savons les difficultés que rencontrent les populations qui vivent dans des régions en proie à des urgences humanitaires complexes et dans des régions touchées par le terrorisme. Nous sommes en outre conscients des défis particuliers que de nombreux pays à revenu intermédiaire doivent relever.

Accélération des progrès

7. Nous réaffirmons notre adhésion au document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue en 2010. Les rapports annuels sur les objectifs du Millénaire sont un moyen d'estimer régulièrement la situation pour savoir où nous devons concentrer nos efforts et de définir notre stratégie et nos priorités.

8. Nous sommes déterminés à nous concentrer sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui sont le plus loin d'être atteints et ceux au regard desquels les progrès ont cessé, notamment les objectifs concernant la pauvreté et la faim, l'accès universel à l'enseignement primaire, la mortalité des enfants de moins de cinq ans, l'accès universel à la médecine procréative, notamment la santé maternelle, la protection de l'environnement et l'accès à l'eau et aux services d'assainissement. Dans tous ces domaines, nous sommes décidés à prendre les mesures résolues et coordonnées qui s'imposent. Nous entendons reproduire à plus grande échelle les interventions qui ont donné de bons résultats, honorer les engagements que nous avons pris et renforcer notre appui aux diverses initiatives utiles qui ont été lancées, notamment l'appui international à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

9. Dans tout ce que nous faisons pour accélérer les progrès, nous mettrons l'accent sur l'ouverture et l'accessibilité pour tous, en particulier les plus vulnérables et les plus défavorisés. Nous chercherons, par exemple, à renforcer la résilience des populations les plus pauvres qui luttent contre la faim, accroître l'aide offerte aux femmes qui accouchent dans des zones de grande pauvreté et améliorer les perspectives d'éducation et les résultats scolaires des enfants les plus vulnérables

10. Dans les domaines où les efforts sont en bonne voie et où l'élan est bon, nous mettrons tout en œuvre pour maintenir et renforcer la dynamique. Ainsi, dans la lutte contre le VIH/sida, nous redoublerons d'efforts pour atteindre d'ici à 2015 l'objectif de l'accès universel à la prév ention du VIH/sida, à son traitement, aux services de soins et aux services d'appui. Nous préserverons et consoliderons les progrès remarquables accomplis dans la lutte contre le paludisme et la tuberculose.

11. Nous privilégierons les démarches intersectorielles qui ont un effet multiplicateur. En particulier, nous sommes conscients que la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sous-tendent les efforts entrepris dans tous les domaines et contribuent à la réalisation de tous les objectifs. Nous œuvrerons résolument à promouvoir l'égalité des sexes et à éliminer les divers obstacles à l'autonomisation des femmes et des filles dans nos sociétés.

Partenariat mondial pour le développement

12. Nous soulignons la place centrale d'un partenariat mondial renforcé pour le développement. Nous estimons qu'il importe que les pays prennent en main les programmes de développement et sou lignons que pour que les objectifs du Millénaire pour le développement puissent être atteints d'ici à 2015, les efforts des pays doivent être appuyés par une aide internationale et s'inscrire dans un environnement international propice. Il sera crucial de mobiliser et d'utiliser efficacement l'ensemble des ressources disponibles, publiques et privées, nationales et internationales.

13. Nous réaffirmons qu'il importe de promouvoir les droits de l'Homme, la bonne gouvernance, la primauté du droit et l'application des principes de transparence et de responsabilité à tous les niveaux.

14. Nous demandons que les engagements pr is au titre du partenariat mondial pour le développement soient concrétisés de toute urgence afin de combler les lacunes recensées par le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans ses rapports. Nous insistons sur la nécessité d'accélérer les progrès pour atteindre la cible de 0,7 % du revenu national brut des pays développés consacré à l'aide publique au développement d'ici à 2015, dont 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés. Nous exhortons les pays développés à se conformer au plus vite aux engagements qu'ils ont pris, à titre individuel et à titre collectif.

15. Nous soulignons que les entreprises doivent avoir des pratiques de fonctionnement responsables.

Programme de développement pour l'après-2015

16. Tout en redoublant d'efforts pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous sommes déterminés à élaborer pour l'après 2015 un programme de développement ambitieux fondé sur les bases jetées par les objectifs du Millénaire, à terminer ce qui doit l'être, et à relever les nouveaux défis.

17. Dans cette marche résolue vers l'avant, nous réaffirmons notre attachement à la Déclaration du Millénaire, au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, au Consensus de Monterrey, à la Déclaration de Doha sur le financement du développement et aux documents issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et environne mental. Les principes et les valeurs consacrés par ces documents continueront à guider notre action.

18. Nous réaffirmons l'ensemble des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et notamment le septième, selon lequel les États ont des responsabilités communes mais différenciées.

19. Nous sommes déterminés à ce que le programme de développement pour l'après-2015 soit le moyen pour la communauté internationale de s'engager encore plus résolument dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable. Nous soulignons que l'éradication de la pauvreté est l'impératif central et nous sommes déterminés à affranchir d'urgence l'humanité de la faim et de la pauvreté. Sachant que l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable sont indissociablement liées, nous soulignons qu'il faut mettre en œuvre une stratégie cohérente qui prenne en compte de façon équilibrée les trois piliers du développement durable, ce qui suppose l'élaboration d'un cadre unique et d'une seule série d'objectifs qui soient universels et applicables à tous les pays, mais tiennent compte des différents contextes nationaux et respectent

les politiques et priorités nationales, et concourent à la promotion de la paix et de la sécurité, de la gouvernance démocratique, de la primauté du droit, de l'égalité des sexes et du respect des droits de l'Homme pour tous.

20. Nous décidons en ce jour d'entamer, au début de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, des négociations intergouvernementales qui déboucheront sur l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

21. Nous nous félicitons de ce que certains des dispositifs prévus dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable aient commencé à fonctionner, notamment le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, ainsi que le dispositif chargé de définir des options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies. Nous souhaitons vivement que les travaux soient menés rapidement, de façon exhaustive et équilibrée, et soient achevés en septembre 2014.

22. Le rapport que nous a présenté le Secrétaire général en préparation de la réunion d'aujourd'hu, qui s'appuie sur les contributions du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Pacte mondial, du Réseau des solutions pour le développement durable est lui-même un élément utile à nos délibérations.

23. Au cours de l'année à venir, les réunions que tiendra l'Assemblée générale, à l'initiative de son président, sur le thème « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain » seront autant d'occasions de préparer l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

24. Au moment d'élaborer un programme de développement pour l'après-2015 qui tienne compte de tous et privilégie la dimension humaine, nous appelons de nos vœux un processus intergouvernemental transparent qui rassemble les contributions de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, les institutions scientifiques et académiques, les parlements, les autorités locales et le secteur privé.

25. Nous comptons bénéficier d'un appui robuste du système des Nations Unies tout au long de notre travail. Aux fins des négociations intergouvernementales qui s'ouvriront au début de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, nous demandons au Secrétaire général de résumer l'ensemble des contributions qui auront été reçues et de nous présenter un rapport de synthèse avant la fin de 2014.

26. La phase finale des travaux intergouvernementaux aboutira à un sommet des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra en septembre 2015 et au cours duquel sera adopté le programme de développement pour l'après-2015. Nous prions le Président de l'Assemblée générale d'organiser le moment venu des consultations intergouvernementales sur les modalités d'organisation de ce sommet.

Copyright © Site de l'Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article2077